

À fond la tranquillité !

Vous êtes soutenus et indemnisés des conséquences d'un accident corporel chez vous ou à l'extérieur... Et même au bout du monde.

Cette garantie intervient pour 100 % de votre vie privée, hors accident de la circulation et dommages que vous pouvez causer aux autres⁽²⁾. Elle est indispensable.

Vérifiez-le auprès de votre Conseiller AXA !

MA PROTECTION ACCIDENT EST SIMPLE

- 3 formules et 1 option Mes Sports à risque, adaptées à votre situation familiale
- Pas de questionnaire médical
- **1 seuil unique de prise en charge : dès 1 % de séquelles permanentes constatées, jusqu'aux cas les plus lourds et même en cas de décès**

MA PROTECTION ACCIDENT EST MODERNE

- Bienvenue à tous les styles de vie, que vous soyez célibataire, veuf(ve), en couple, en famille recomposée ou monoparentale
- Bienvenue aux amateurs de sensations fortes, de sports à risque de types aériens ou aquatiques, une option vous est dédiée⁽³⁾
- Bienvenue aux joueurs de football, de tennis, judokas, cavaliers...⁽⁴⁾

VOTRE FIDÉLITÉ EST RÉCOMPENSÉE

Le plafond d'indemnisation de 1 000 000 € dès la 1^{ère} année de souscription augmente chaque année de 100 000 € pour atteindre jusqu'à 2 000 000 €⁽⁵⁾.



(1) Nous prenons en compte les accidents qui surviennent : en France métropolitaine, en Nouvelle Calédonie, dans les Départements et Régions d'Outre-Mer – les Collectivités d'Outre-Mer, dans les territoires des États membres de l'Union Européenne, au Royaume-Uni, à Monaco, en Andorre, en Islande, au Lichtenstein, en Norvège, à Saint-Marin, en Suisse et au Vatican, dans le reste du monde pour les voyages et séjours n'excédant pas une durée continue de 3 mois ou dans le reste du monde pour les séjours d'une durée continue supérieure à 3 mois dans le cadre des études effectuées par les enfants de moins de 26 ans ayant la qualité d'assuré. (2) Selon clauses et conditions contractuelles (3) Selon clauses et conditions contractuelles et sous réserve d'avoir souscrit l'option Mes Sports à risque. (4) Selon clauses et conditions contractuelles. Tous les sports qui ne sont pas exclus ou en option, sont couverts en inclusion par Ma Protection Accident. (5) Pour toute souscription avant le 31/12/2021.

Votre interlocuteur AXA
Mandataire exclusif en opérations de banque d'AXA Banque



Votre **Espace Client**

Retrouvez l'ensemble de vos services en ligne sur axa.fr

AXA vous répond sur :



Je choisis
une assurance **citoyenne**

+ de confiance, + de prévention, + de solidarité, + d'engagement pour l'environnement... Cette offre appartient à la gamme Assurance citoyenne. Retrouvez les atouts citoyens de votre assurance sur axa.fr.

En tant qu'assureur citoyen, nous sommes engagés pour la protection de vos données personnelles et le respect de leur confidentialité, conformément à la réglementation en vigueur.

AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 € - RCS Nanterre 310 499 959 - TVA intracommunautaire n°FR 62 310 499 959 • **AXA Assurances Vie Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n°FR 48 353 457 245. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. **Entreprises régies par le Code des assurances • INTER PARTNER ASSISTANCE** (AXA Assistance), S.A. de droit belge au capital de 130 702 613 € - Siège social : Avenue Louise 166 BP1, 1050 Bruxelles. Entreprise d'assurance agréée par la Banque Nationale de Belgique sous le n° de code 0487, immatriculée au registre des Personnes Morales de Bruxelles sous le n°BCE : 0415.591.055, prise au travers de sa succursale française (316 139 500 RCS Nanterre) établie 6 rue André Gide 92320 Châtillon, elle-même soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), située 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 • **Association de Prévoyance des Risques Sociaux.** Association Loi 1901 - J.O. du 05/08/83 - Siret 389 394 354 00044 - n°Orias : 11 059 156 (www.orias.fr) - Siège social : Les Templiers - 950 Route des Colles - 06410 BIOT.



Assurance et Banque

Réf. 1002164 - 03-2021 - Solutions Graphiques - Création et illustrations : Wording Conseil, Freepik. Crédits photographiques : Gettyimages, Adobe Stock, Shutterstock. Document non contractuel.



À fond la vie !

MA PROTECTION ACCIDENT
Une garantie Accidents de la Vie,
à la maison, à l'extérieur et même à l'étranger ; pour moi, mes enfants, mes petits-enfants.

Je choisis
une assurance **citoyenne**

À fond la sérénité !

Quelle que que soit la gravité de votre accident corporel, quel que soit l'endroit⁽¹⁾, vous êtes accompagnés,

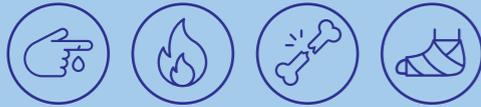
24/24, IMMÉDIATEMENT, PENDANT VOTRE CONVALESCENCE, ET EN CAS DE HANDICAP.

Vous bénéficiez, à tous les instants, de services d'aide à domicile, de soutien scolaire pour vos enfants, et même - grâce à l'option Mes Sports à risque - d'un coach sportif pour reprendre une activité physique post traumatique, en douceur et sans crainte de mauvaise posture !

Et pour les enfants étudiants assurés, une couverture dans le monde entier est prévue, sans limite de durée de séjour.

MA PROTECTION ACCIDENT, C'EST FACILE...

Elle couvre ces maux qui finissent en « ure » : coupure, brûlure, blessure, fracture, foulure... Et bien plus encore !



ELLE EST UTILE...

Elle couvre les accidents domestiques, les accidents de sport, les accidents de vacances et de loisirs en vous apportant des services et une indemnisation adaptés à chaque situation. En cas de perte de revenu, une aide financière peut vous être accordée. ⁽¹⁾



... ET CITOYENNE !

Elle aide à prévenir les risques du quotidien *via* des conseils de prévention que vous recevrez par sms ou email. Elle garantit, dans le cadre de l'option Mes Sports à risque, un accompagnement professionnel pour reprendre le sport en toute sécurité.

(1) Selon clauses et conditions contractuelles.

(2) Ministère des Affaires Sociales, 2010.

(3) Portail de la Silver Economie, 2017.

(4) Fédération française des usagers de la bicyclette.

(5) Baromètre sport 2018.

(6) Enquête permanente sur les accidents de la vie courante, Résultats 2016.

(7) Épidémiologie des accidents traumatiques en pratique sportive, 2015.

Vous protéger dans toutes ces situations



EN BRICOLANT

300 000 accidents comptabilisés chaque année. ⁽²⁾

Comme Patrick qui se luxe l'épaule en fixant sa planche. Il conservera 3 % de séquelles permanentes et sera indemnisé avec Ma Protection Accident.



À PIED

2 millions de personnes âgées chutent chaque hiver. ⁽³⁾



À VÉLO

Dans 70 % de cas, un cycliste chute seul. Bien souvent après une tentative d'évitement d'un usager ou d'un obstacle... ⁽⁴⁾



66 % des français déclarent avoir pratiqué une activité sportive au cours des 12 derniers mois ⁽⁵⁾



À LA MAISON



DANS LE JARDIN



DANS LA RUE



DANS LA NATURE



AU SPORT



DANS LE SALON

77 % des accidents surviennent à la maison chez les 0 - 4 ans. ⁽⁶⁾

Comme Laura dont le tendon a été sectionné à cause d'une porte qui claque. Elle conservera 5 % de séquelles permanentes et sera indemnisée par Ma Protection Accident.

AU SKI

150 000 personnes accidentées lors de la pratique d'un sport d'hiver, **dont 95 % sur piste !** ⁽⁷⁾

Comme Mathieu, 16 ans, victime d'une lourde chute. Il gardera 30 % de séquelles permanentes. Il bénéficiera de soutien scolaire à domicile, en plus de son indemnisation.



Les préjudices liés aux agressions, attentats, accidents médicaux ou catastrophes naturelles sont pris en charge. ⁽¹⁾



AVANTAGE GRANDS-PARENTS

Vos petits-enfants sont couverts lorsque vous en avez la garde temporaire. C'est inclus dans toutes les formules.



OPTION MES SPORTS À RISQUE ⁽¹⁾

Elle vous couvre, en plus, pour la pratique de sports à risque : parachutisme, saut à l'élastique, canyoning, apnée, plongée sous-marine, escalade, alpinisme, ball trap, etc. Consultez la liste détaillée auprès de votre Conseiller AXA.

